



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La baisse des prix des carburants doit s'appliquer aussi à La Réunion

Question écrite n° 534

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la non-application de la baisse du prix des carburants à La Réunion. Depuis le début de cette année, TotalEnergies a baissé de 10 centimes d'euros les prix du litre des carburants. Cette remise à la pompe a été augmentée à 12 centimes par litre et reconduite jusqu'au 31 août 2022. Toutefois, cette baisse ne concernerait que les stations-service autoroutières de l'entreprise. Les outre-mer et La Réunion ne seraient, une fois de plus, pas concernés par cette baisse. Les départements d'outre-mer seraient exclus d'office de cette « aide ». D'autant plus que les habitants de ces départements comptent des revenus inférieurs à la métropole, les ménages les plus défavorisés et un coût de la vie plus cher. Ne disposant pas d'autres moyens de déplacement, les Réunionnais dépendent fortement des carburants pour notamment aller travailler. TotalEnergies a vu ses bénéfices augmenter de + 48 % au premier trimestre 2022, soit + 5 milliards d'euros ; et le second trimestre s'annonce excellent selon différentes études. M. le député souhaite que le Gouvernement prenne en exemple le Royaume-Uni et l'Italie qui taxent les gros bénéfices de ces compagnies pétrolières pour financer les aides aux ménages les plus défavorisés face à l'inflation. Il lui demande donc quelles sont les mesures qu'il compte mettre en place afin de lutter contre cette rupture d'égalité entre les départements d'outre-mer et l'Hexagone.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 534

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3613

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)